

Université du Québec à Montréal  
Département de science politique  
Hiver 2018

POL 1600-30  
La politique au Canada et au Québec  
Mercredi 9h30 à 12h30

**Enseignant : Raphaël Crevier**

**Bureau : A-3765**

**Téléphone : 514-987-3000, poste 4442**

**Courriel : crevier.raphael@uqam.ca**

**Disponibilité : lundi ou mercredi  
sur rendez-vous.**

### **Description**

Présentation des facteurs démographiques socioculturels et économiques qui fondent la particularité de la société politique québécoise dans l'ensemble canadien. Étude des forces socioéconomiques (classes, institutions économiques, associations) et politiques (lobbies, partis) qui interviennent sur le pouvoir politique provincial du Québec et, du point de vue du Québec, sur le pouvoir politique fédéral. Cette étude s'articule à l'analyse de l'évolution récente des politiques gouvernementales qui affectent la population québécoise et à celle des idéologies qui servent d'appui à ces politiques ou les contestent. Le cours introduit enfin à la connaissance du fonctionnement de la structure politique (cadres et mécanismes institutionnels) provinciale du Québec et fédérale du Canada. Dans ce cours, l'étudiant se familiarisera avec les diverses publications gouvernementales, sur supports conventionnels et électroniques.

### **Objectifs pédagogiques**

Le cours est structuré en deux parties : d'une part les cadres sociaux (population et territoire) et institutionnels (le fonctionnement des États et des gouvernements), d'autre part les principales luttes animant la politique au Canada et au Québec : politiques, identitaires et les luttes autour des ressources. Deux examens viendront évaluer la connaissance des étudiant[e]s. Des travaux hebdomadaires vérifieront la lecture des textes. Enfin, les étudiant[e]s sont appelé[e]s à produire deux courtes recherches documentaires.

## Calendrier

---

	Contenu	Échéances
10 janvier	Présentation du plan de cours et introduction	

### 1. Cadres

#### 1.1. Cadres sociaux : population et territoire

17 janvier	Profil démographique, socioculturel et socioéconomique.	<i>Enseignant : Explication du premier travail documentaire</i>
24 janvier	La construction du territoire canadien.	<i>Période de questions travail documentaire.</i>

#### 1.2. Cadres institutionnels : États et gouvernements

31 janvier	Structure des États : frontières, pouvoirs et juridictions.	<i>Période de questions travail documentaire.</i>
7 février	Structures des gouvernements I : le pouvoir législatif au Québec et au Canada.	<b>Premier travail documentaire</b>
14 février	Structures de gouvernement II : le pouvoir exécutif et les fonctions publiques.	
21 février	<b>Examen intra</b>	
28 février	<b>Relâche</b>	

## 2. Lutttes

### 2.1. Lutttes politiques

<b>7 mars</b>	-Parcours constitutionnel -Présentation de l'examen final.	<i>-Enseignant : Explication du deuxième travail documentaire</i>
<b>14 mars</b>	- Les partis politiques au Canada et au Québec : évolution et fonctionnement;	<i>Période de questions travail documentaire.</i>

### 2.2. Lutttes identitaires

<b>21 mars</b>	Du Canada français au Québec et la recomposition identitaire du Canada contemporain.	
<b>28 mars</b>	Les Canada, le Québec et les Premières nations.	<i>Période de questions travail documentaire.</i>

### 2.3. Lutttes pour les ressources

<b>4 avril</b>	Le mouvement syndical et le mouvement féministe.	<b>Deuxième travail documentaire</b>
<b>11 avril</b>	Conclusion et révision.	
<b>18 avril</b>		<b>Examen final</b>

## Évaluations proposées

---

### 1. Dispositions générales

#### 1.1. Présentation des travaux

Tous les travaux feront l'objet d'une présentation plus précise en classe. Les instructions et des exemples seront aussi disponibles sur le site Moodle du cours. L'enseignant ne répondra aux questions relatives aux travaux qu'en classe.

#### 1.2. Remise des travaux

##### 1.2.1 Par les étudiant[e]s :

**TOUS LES TRAVAUX SONT À REMETTRE SUR MOODLE en format .doc ou .docx.**

Les travaux remis par d'autres canaux ne seront pas corrigés.

Les fichiers doivent être intitulés ainsi :

**Votre nom de famille-type de travail-sigle du cours.doc**

Par exemple, si Raymond Pouliot remettait premier travail:

**pouliot-travail 1-1600.docx**

##### 1.2.2. Par l'enseignant :

L'enseignant conserve tous les travaux. Les étudiantes, les étudiants peuvent toutefois sans problème les consulter sur demande. Les étudiantes, les étudiants qui en font la demande pourront récupérer leurs travaux à tout moment.

#### 1.3. Retard et absence aux examens

La note des travaux en retard sera amputé de 10% par jour de retard. Les travaux remis plus de 5 jours en retard se verront attribué la note de 0.

**TOUTEFOIS** les étudiant [e] s peuvent remettre les travaux après la date prévue à la condition d'en informer l'enseignant par courriel au moins 24 heures avant la date de remise. Ce courriel devra comporter a) la raison du retard b) une date alternative de remise (qui devra être approuvée par l'enseignant).

**ABSENCE AUX EXAMENS:** vous devez signaler votre absence à l'examen le plus rapidement possible. Votre message devra être accompagné de documents justificatifs. Les reprises ne seront accordées qu'avec parcimonie et l'étudiante, l'étudiant devra se rendre disponible au moment imposé par l'enseignant.

## 2. Travaux

### 2.1. Participation

---

Divers éléments de participation avec des objectifs formatifs seront proposés aux étudiants durant le semestre (exercices, sondages, référendum). Pour obtenir la note maximale, les étudiants devront au moins faire le trois quart des exercices qui leur seront soumis.

**Échéance** : à préciser en cours.

**Pondération** : 10 %

### 2.2. Questions hebdomadaires

---

**Description** : À chaque cour, les étudiant[e]s devront remettre trois (3) questions de leur cru sur l'un des deux textes obligatoires de la semaine. Le travail devra comporter la référence bibliographique du texte et être présenté sur UNE page en vertu des règles de présentation du département (voir le Guide proposé par le centre Paolo Freire). Sur dix remises possibles, l'enseignant comptabilisera les cinq meilleurs résultats. Ces questions devront être remises sur Moodle. Dans ce cas particulier, les travaux envoyés par courriel ou déposés en format papier ne seront pas acceptés.

**Échéance** : hebdomadaire (sauf lors des examens).

**Pondération** : 10 %

### 2.3. Recherche dans la documentation officielle

---

**Description** : Les étudiants devront divers éléments dans les archives. Ces travaux feront l'objet d'une présentation plus précise de la part de l'enseignant deux semaines avant la date de remise de chacun d'eux.

**Échéance** : 1) Lois et règlements **7 février**  
2) Discours et débats **4 avril**

**Pondération** : 25 % (12,5 % chacun)

## 2.4. Examen intra

---

**Période couverte par l'examen :** L'examen portera sur la première moitié du semestre.

**Description :** L'examen sera composé de cinquante questions objectives et à développement court (une page).

**Échéance :** 21 février

**Pondération :** 25 %

## 2.5. Examen final

---

**Période couverte par l'examen :** L'examen portera sur les cours de la seconde partie du semestre.

**Description :** L'examen final sera composé de deux parties :

**Première partie :** Les étudiants auront d'abord trente minutes pour répondre à approximativement dix questions à réponses courtes. Cette partie de l'examen se fera à livres fermés.

**Deuxième partie :** Les étudiants auront ensuite 2 h 30 pour répondre en 5 pages (minimum 4 pages, maximum 6 pages) à double interligne à deux questions à développement. L'enseignant soumettra aux étudiants cinq questions deux semaines avant l'examen. Le choix de ces cinq questions aura fait l'objet d'une consultation auprès des étudiants avant ce moment. Le jour de l'examen, **deux** questions parmi ces cinq seront choisies au hasard. Cette partie de l'examen se fera à livres ouverts.

**Échéance :** 18 avril

**Pondération :** 30 % (questions courtes 7,5/30 et questions longues 22,5/30)

## Éléments de bibliographie

- Bauer, Julien, *Le système politique canadien*, Paris : Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1998, 127 pages.
- Bernard, André, *Les institutions politiques au Québec et au Canada*, Montréal : Boréal, 2000, 122 pages.
- Brown, Robert Craig (dir.), *Histoire générale du Canada*, Montréal : Boréal, 1990, 694 pages.
- Dickason, Olive Patricia, *Les Premières Nations du Canada; Depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*. Montréal : Les Éditions du Septentrion, 1996, 511 pages
- Dumont, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal : Boréal, coll. « Boréal compact », 1996 (1993), 397 pages.
- Ferretti, Lucia, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal : Boréal, 1999, 205 pages.
- Gagnon, Alain-G. (dir.) , *Le fédéralisme canadien contemporain*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2006, 559 pages.
- Gouvernement de Canada, Lois constitutionnelles de 1982, <http://www.canlii.org/fr/ca/const/const1982.html> .
- Gouvernement du Canada, Lois constitutionnelles de 1867, <http://www.canlii.org/fr/ca/const/const1867.html> .
- Lemieux, Vincent, *Les partis et leur transformation*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2005, 221 pages.
- Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert, François Ricard, *Histoire du Québec contemporain ; Tome II : Le Québec depuis 1930*, Montréal : Boréal, coll. « Boréal compact », 1989, 834 pages.
- Morin, Jacques-Yvan et José Woehrling, *Les constitutions du Canada et du Québec : du régime français à nos jours*, Montréal : Thémis, 1994, 2 volumes.
- Pelletier, Réjean et Manon Tremblay, *Le parlementarisme canadien*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2005, 581 pages.
- Tremblay, Manon et Marcel R. Pelletier (dir.), *Le système parlementaire canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, 581 pages.

## **ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS**

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## **POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### **Pour plus d'information :**

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### **Pour obtenir du soutien :**

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

[www.trevepourelles.org](http://www.trevepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.